

COMMUNIQUE DE PRESSE

Toulouse, le 8 février 2008

A la suite de la sanction confirmée par la Commission d'appel de l'ERC à l'encontre d'Alexandre Audebert, suspendu 8 semaines de toute compétition, PROVALE tient à dénoncer la disproportion de cette sanction et plus particulièrement les conséquences de celle-ci : le joueur se voit condamné à une double sanction puisqu'il sera privé de Coupe d'Europe et de Championnat français durant ces 8 semaines.

Pour ces raisons, PROVALE tient à apporter son soutien à Alexandre Audebert ainsi qu'au club de Clermont-Ferrand.

Cette situation conforte PROVALE dans sa volonté de voir instaurer par les instances internationales le principe de la dissociation des sanctions. Tant que cette mesure ne sera pas prise en considération, les joueurs et les clubs connaîtront malheureusement encore des situations semblables.